

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ACETATE D'ETHYLE

Version 1.1

Date de révision 23.04.2017

Paragraphe 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ACETATE D'ETHYLE
Nom de la substance : acétate d'éthyle
No.-Index : 607-022-00-5
No.-CAS : 141-78-6
No.-CE : 205-500-4
Numéro d'enregistrement : 01-2119475103-46-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
Utilisation de la substance/du mélange : Utilisé comme : Solvant, Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée
Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à un grade produit.
Remarques :

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Mon-Droguiste.Com
39 bis rue du moulin rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Téléphone : +33(0)3.25.41.04.05
Téléfax : +33(0)3.25.41.06.16
Adresse e-mail : contact@mon-droguiste.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33 1 45 42 59 59



ACETATE D'ETHYLE

Accès aux centres anti-poisons
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59

Paragraphe 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	---	H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Facilement inflammable (F)	R11
Irritant (Xi)	R36
	R66
	R67

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

ACETATE D'ETHYLE

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention : P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage : P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Etiquetage supplémentaire:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acétate d'éthyle

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.
Pas d'autre information disponible.

Paragraphe 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances



ACETATE D'ETHYLE

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
acétate d'éthyle				
No.-Index	: 607-022-00-5	Flam. Liq.2	H225	Facilement inflammable; F; R11 Irritant; Xi; R36 R66 R67
No.-CAS	: 141-78-6	Eye Irrit.2	H319	
No.-CE	: 205-500-4	STOT SE3	H336	
Enregistrem ent	: 01-2119475103-46-xxxx	<= 100		
No.-C&L	: 02-2119752482-38-0000			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Paragraphe 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'inhalation peut causer la douleur au nez et à la gorge, toux, mal de tête et mal. Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite. Contact avec les yeux, Sensation de brûlure
- Effets : Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique. Pas de données



ACETATE D'ETHYLE

supplémentaires disponibles.

Paragraphe 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
- Information supplémentaire : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Paragraphe 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur,



ACETATE D'ETHYLE

nettoyage : vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

Paragraphe 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier au carbone; Acier inoxydable; Aluminium; Fer; Cuivre; Nickel; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Matières plastiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.



ACETATE D'ETHYLE

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Paragraphe 8: Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	acétate d'éthyle	No.-CAS 141-78-6
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		
DNEL	Travailleurs, Effets aigus, Inhalation	: 1468 mg/m ³ , 400 ppm
DNEL	Travailleurs, Effets locaux, Effets aigus, Inhalation	: 1468 mg/m ³ , 400 ppm
DNEL	Travailleurs, Effets chroniques, Contact avec la peau	: 63 mg/kg
DNEL	Travailleurs, Effets chroniques, Inhalation	: 734 mg/m ³ , 200 ppm
DNEL	Travailleurs, Effets locaux, Effets chroniques, Inhalation	: 734 mg/m ³ , 200 ppm
DNEL	Consommateurs, Effets aigus, Inhalation	: 734 mg/m ³ , 200 ppm
DNEL	Consommateurs, Effets aigus, Effets locaux, Inhalation	: 734 mg/m ³ , 200 ppm
DNEL	Consommateurs, Effets chroniques, Contact avec la peau	: 37 mg/kg
DNEL	Consommateurs, Effets chroniques, Inhalation	: 367 mg/m ³
DNEL	Consommateurs, Effets chroniques, Ingestion	: 4,5 mg/kg
DNEL	Consommateurs, Effets chroniques, Effets locaux, Inhalation	: 367 mg/m ³
Concentration prédite sans effet (PNEC)		



ACETATE D'ETHYLE

Eau douce	:	0,26 mg/l
Eau de mer	:	0,026 mg/l
Sédiment d'eau douce	:	0,34 mg/kg
Sédiment marin	:	0,034 mg/kg
Sol	:	0,22 mg/kg

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)
400 ppm, 1.400 mg/m³
Valeur limite d'exposition professionnelle indicative (circulaires)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.
Filtre combiné: A-P2

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.
La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
Choisir du matériau des gants de protection en fonction du temps de pénétration, du taux de perméabilité et des la dégradation.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : caoutchouc butyle
Temps de pénétration : ≥ 1 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.



ACETATE D'ETHYLE

Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Paragraphe 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	fruité
Seuil olfactif	:	50 ppm
pH	:	non applicable
Point/intervalle de fusion	:	-84 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	77 °C
Point d'éclair	:	-4 °C
Taux d'évaporation	:	0,4
Inflammabilité (solide, gaz)	:	La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Limite d'explosivité, supérieure	:	11,5 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	:	2,1 %(V)
Pression de vapeur	:	100 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	3,04 (Air = 1.0)
Densité	:	0,9 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	:	61 g/l (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Kow 0,60
Température d'auto-inflammabilité	:	460 °C
Décomposition thermique	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Viscosité, dynamique	:	0,44 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	:	Législation UE: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.



ACETATE D'ETHYLE

Explosibilité : La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.

Propriétés comburantes : Aucun(e) à notre connaissance.

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

Paragraphe 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Oxydants forts

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Décomposition thermique : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts
, Acides forts, Bases, Peroxydes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Acide acétique, En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Oxydes de carbone

Paragraphe 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.



ACETATE D'ETHYLE

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Information supplémentaire

Expérience de l'exposition humaine : L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Composant:	acétate d'éthyle	No.-CAS 141-78-6
-------------------	-------------------------	-----------------------------------

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : 5600 mg/kg (rat)

Inhalation

CL50 : 58 mg/l (rat; 8 h)

Dermale

DL50 : 18000 mg/kg (lapin)

Irritation

Peau

Résultat : Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite.

Yeux

Résultat : Irritation modérée des yeux (lapin)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Essai de Maximalisation; cochon d'Inde) (OCDE Ligne directrice 406)

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central
Peut provoquer somnolence ou vertiges.



ACETATE D'ETHYLE

Exposition répétée

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

NOAEL : 900 mg/kg
LOAEL : 3600 mg/kg
(rat)
(Oral(e); 90 - 92 Jrs)

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Paragraphe 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	acétate d'éthyle	No.-CAS
		141-78-6

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 230 mg/l (Pimephales promelas; 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 717 mg/l (Daphnia magna; 48 h) (DIN 38412)

algue

CE50 : 3300 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes); 48 h)

Bactérie

EC10 : 2900 mg/l (Pseudomonas putida; 16 h)

12.2. Persistance et dégradabilité



ACETATE D'ETHYLE

Composant:	acétate d'éthyle	No.-CAS 141-78-6
-------------------	-------------------------	-----------------------------------

Persistence et dégradabilité

Persistence

Résultat : Le produit s'évapore facilement de la surface de l'eau.

Biodégradabilité

Résultat : 79 % (Durée d'exposition: 20 jr)(OECD 301 D)
Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acétate d'éthyle	No.-CAS 141-78-6
-------------------	-------------------------	-----------------------------------

Bioaccumulation

Résultat : BCF: 30 (3 jr)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	acétate d'éthyle	No.-CAS 141-78-6
-------------------	-------------------------	-----------------------------------

Mobilité

: donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant:	acétate d'éthyle	No.-CAS 141-78-6
-------------------	-------------------------	-----------------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire



ACETATE D'ETHYLE

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Paragraphe 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Paragraphe 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1173

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ACÉTATE D'ÉTHYLE
RID : ACÉTATE D'ÉTHYLE
IMDG : ETHYL ACETATE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 3; F1; 33; (D/E)

RID-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 3; F1; 33

IMDG-Classe : 3
(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II
IMDG : II



ACETATE D'ETHYLE

14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non
Etiquetage selon 5.2.1.8 RID : non
Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non
Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Note : non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

Paragraphe 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux installations classées : Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1432
Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables. 1434

acétate d'éthyle

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.
Listé Point n°: 40

Tableaux des maladies professionnelles : acétate d'éthyle: 84; Listé

État actuel de notification

acétate d'éthyle:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(2)-726
JEX (JP)	OUI	(2)-726
ISHL (JP)	OUI	(2)-726
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	205-500-4
KECI (KR)	OUI	97-1-161



ACETATE D'ETHYLE

KECI (KR)	OUI	KE-00047
PICCS (PH)	OUI	
IECSC	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

Paragraphe 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

|| Indique la section remise à jour.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.



ACETATE D'ETHYLE

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de substance	3	8	NA	1, 2, 8b	1	NA	ES1389
2	Répartition de la substance	3	8, 9	NA	1, 2, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES1393
3	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES1391
4	Applications dans les revêtements	21	NA	1, 9a	NA	8a	NA	ES1408
5	Applications dans les revêtements	22	NA	NA	1, 2, 8a, 8b, 10, 11, 13, 19	8a, 8d	NA	ES1404
6	Application en spray de peintures, revêtements et autres mélanges	3	NA	NA	1, 2, 7, 8a, 8b	4	NA	ES1397
7	Application autre que le spray de peintures et revêtements et autres mélanges	3	NA	NA	1, 2, 8a, 8b, 10, 13	4	NA	ES1400
8	Utilisation en laboratoires	3	NA	NA	15	4	NA	ES1402
9	Utilisation en laboratoires	22	NA	NA	15	8a	NA	ES1406
10	Utilisation comme agent d'extraction et/ou comme agent de fabrication	3	9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b	1	NA	ES1395
11	Autres utilisations par des consommateurs	21	NA	39	NA	8a	NA	ES1410



ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de substance

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	150000 tonnes
	Quantité quotidienne par site	500 kg
	Fraction utilisée à la source locale principale.	1
	Total annuel	150000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	2 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	10 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'extérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
Pression de procédé : Pression ambiante.		
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales, Utiliser un équipement de réduction des émissions approprié à la LEV si requis par la législation locale.
	Air	Appliquer des mesures techniques visant à réduire les rejets dans l'air. (Efficacité: > 70 %)
	Eau	Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire
	Eau	Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%): (Dégradation-effectivité: 87 %)



ACETATE D'ETHYLE

	Eau	Appliquer des mesures techniques visant à réduire et épurer les eaux usées. (Dégradation-effectivité: > 87 %)
	Sol	Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables car il n'y a aucun rejet direct dans le sol.
	enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Incinération de déchets spéciaux., Utilisation en combustibles recyclés.
	Méthodes d'élimination	éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8b		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	> 240 min
	Durée d'exposition par jour	< 240 min(PROC8b)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'extérieur.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Exposition générale Processus continu	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Exposition générale Processus continu avec collecte d'échantillon	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Transfert de masse Structure spécifique	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Nettoyer les lignes de transfert avant
R55152 / Version 1.1		
19/60		
FR		



ACETATE D'ETHYLE

	débranchement. garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.(PROC8b)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux. Les gants caoutchouc butyl offrent une bonne protection

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	---	Eau douce	PEC	0,1001mg/L	0,385
ERC1	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,1329mg/L	0,475
ERC1	---	Eau de mer	PEC	0,0099mg/kg	0,384
ERC1	---	Sédiment marin	PEC	0,0133mg/kg	0,0474
ERC1	---	Sol	PEC	0,0002mg/kg	0,0011
ERC1	---	STP	PEC	0,9724mg/L	0,0015
ERC1	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,0025mg/kg p.c. /jour	< 0,001

Travailleurs

Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8b	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	231,3mg/m ³	0,317
PROC8b	---	Exposition cutanée des travailleurs.	6,8mg/kg p.c. /jour	0,108
PROC8b	---	Exposition combinée des travailleurs.	39,9mg/kg p.c. /jour	0,633

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$$

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les



ACETATE D'ETHYLE

Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Répartition de la substance

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	30000 tonnes
	Quantité quotidienne par site	100 tonnes
	Fraction utilisée à la source locale principale.	1
	Total annuel	30000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	2 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	10 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'extérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
Pression de procédé : Pression ambiante.		
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements,	Air	Un confinement devrait être utilisé pour réduire les émissions dans l'air., Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales
	Eau	en cas de connexion à une usine de traitement des



ACETATE D'ETHYLE

d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.
	Eau	Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%): (Dégradation-effectivité: 87 %)
	enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Incinération de déchets spéciaux., Utilisation en combustibles recyclés.
	Méthodes d'élimination	éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	> 240 min
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min(PROC8a)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	A l'extérieur ou dans des zones largement ventilées (ouvertes)	
	Utilisation à l'intérieur.(PROC8b, PROC9)	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Exposition générale Processus continu	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Exposition générale Processus continu avec collecte d'échantillon	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Transfert de masse Installation non spécialisée	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8a)
	Transfert de masse	S'assurer que les transferts de matière se font sous



ACETATE D'ETHYLE

	Structure spécifique	confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8b)
	Transvasement de baril/quantités Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs Pesée en masse	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.(PROC9)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux. Les gants caoutchouc butyl offrent une bonne protection	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	---	Eau douce	PEC	0,179mg/L	0,688
ERC2	---	Eau de mer	PEC	0,018mg/L	0,688
ERC2	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,239mg/kg	0,854
ERC2	---	Sédiment marin	PEC	0,024mg/kg	0,085
ERC2	---	Sol	PEC	0,002mg/kg	0,009
ERC2	---	STP	PEC	1,77mg/L	0,003
ERC2	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,005mg/kg p.c. /jour	< 0,001

Travailleurs

Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,026mg/m ³	< 0,001
PROC1	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,34mg/kg p.c. /jour	0,0054
PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	128,48mg/m ³	0,18
PROC2	---	Salarié - dermique, à	1,37mg/kg p.c. /jour	0,022



ACETATE D'ETHYLE

		long terme - systémique		
PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	385,44mg/m ³	0,53
PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	2,74mg/kg p.c. /jour	0,044
PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	9,91mg/m ³	0,014
PROC8b	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	73,42mg/m ³	0,1
PROC9	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	50ppm	0,25
PROC15	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,34mg/kg p.c. /jour	0,005

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$$

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition



ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	15000 tonnes
	Quantité quotidienne par site	50 tonnes
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,4
	Total annuel	60000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,5 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,3 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,01 %
	Utilisation à l'intérieur.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales
Conditions et mesures techniques		



ACETATE D'ETHYLE

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.
	Eau	Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%): (Dégradation-effectivité: 87 %)
	enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Incinération de déchets spéciaux., Utilisation en combustibles recyclés., Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	> 240 min
	Durée d'exposition par jour	< 240 min(PROC8a, PROC8b)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	Utilisation à l'extérieur.(PROC1)	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Exposition générale Processus continu	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Exposition générale Processus continu avec collecte d'échantillon	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou
R55152 / Version 1.1		
27/60		
FR		



ACETATE D'ETHYLE

		contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC2)
	Transfert de masse Installation non spécialisée	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8a)
	Transfert de masse Structure spécifique	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8b)
	Transvasement de baril/quantités Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs Pesée en masse	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC9)
	Exposition générale Utilisation dans des process de charge fermés	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC3)
	Exposition générale Utilisation dans des process de charge fermés avec collecte d'échantillon	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC4)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts) Traitement par lots	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC5)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux. Les gants caoutchouc butyl offrent une bonne protection	



ACETATE D'ETHYLE

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	---	Eau douce	PEC	0,144mg/L	0,554
ERC2	---	Eau de mer	PEC	0,0144mg/L	0,554
ERC2	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,192mg/kg	0,686
ERC2	---	Sédiment marin	PEC	0,019mg/kg	0,0685
ERC2	---	Sol	PEC	0,0015mg/kg	0,005
ERC2	---	STP	PEC	1,416mg/L	0,0022
ERC2	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,003mg/kg p.c. /jour	< 0,001

Travailleurs

Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,03mg/m ³	< 0,001
PROC1	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,34mg/kg p.c. /jour	0,0054
PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	18,35mg/m ³	0,025
PROC2	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,14mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	73,42mg/m ³	0,10
PROC3	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	< 0,001
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	73,42mg/m ³	0,25
PROC4	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC5	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	183,54mg/m ³	0,301
PROC5	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,0011
PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	55,06mg/m ³	0,075
PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,14mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	33,04mg/m ³	0,075
PROC8b	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011



ACETATE D'ETHYLE

PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	73,42mg/m ³	0,10
PROC9	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	50ppm	0,25
PROC15	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,34mg/kg p.c. /jour	0,005

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Applications dans les revêtements

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité quotidienne par site	0,3 kg
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,002
	Total annuel	500 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	90 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	90 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'intérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
	Pression de procédé : Pression ambiante.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	70 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	éliminer soigneusement les conteneurs vides et les déchets.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1: Colles, utilisation pour les loisirs

Activité	application en spray	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 20%.
	Forme Physique (au	liquide



ACETATE D'ETHYLE

	moment de l'utilisation)	
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	150 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	0 - 5 évènements/an
	Durée d'exposition par événement	60 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 35 cm ²
	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1, PC9a

Activité	applications autre que le spray	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	150 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	0 - 5 Fois par an:
	Durée d'exposition par événement	60 min
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	Dimension du local	20 m ³
	A l'intérieur :	
	Vitesse de ventilation par heure	0,6
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Ne pas utiliser dans une pièce/zone fermée ou exigüe sans ventilation. Assurer une bonne ventilation lors d'une utilisation à l'intérieur par exemple : ouvrir les fenêtres.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	Eau douce	PEC	0,0044mg/L	0,017
ERC8a	---	Eau de mer	PEC	0,0004mg/L	0,017
ERC8a	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,0059mg/kg	0,021
ERC8a	---	Sédiment marin	PEC	0,0005mg/kg	0,002
ERC8a	---	Sol	PEC	0,0001mg/kg	< 0,001
ERC8a	---	STP	PEC	0,0161mg/L	< 0,001
ERC8a	---	Apport quotidien	PEC	0,0001mg/kg	< 0,001



ACETATE D'ETHYLE

		total à travers l'environnement local		p.c. /jour	
--	--	---	--	------------	--

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition



ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Applications dans les revêtements

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p>

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Quantité quotidienne par site	3 kg
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,002
	Total annuel	5000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	90 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	90 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'intérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
	Pression de procédé : Température ambiante	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales
	Eau	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.
	Eau	Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet



ACETATE D'ETHYLE

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%): (Dégradation-effectivité: 87 %)
	enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, aérosol
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 300 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	> 240 min(PROC1, PROC2)
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min(PROC10, PROC11, PROC13)
	Durée d'exposition par jour	15 - 60 min(PROC8a, PROC8b, PROC19)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Mains et avant-bras 1500 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	Utilisation à l'extérieur.(PROC1)	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Exposition générale Processus continu	Nettoyer immédiatement les déversements. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC1)
	Exposition générale Processus continu avec collecte d'échantillon	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC2)
	Transfert de masse	S'assurer que les transferts de matière se font sous
R55152 / Version 1.1		
35/60		
FR		



ACETATE D'ETHYLE

	Installation non spécialisée	confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. mettre l'entrepôt de masse en plein air. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC8a)
	Transfert de masse Structure spécifique	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. mettre l'entrepôt de masse en plein air. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC8b)
	Application au rouleau, au pistolet et par flux nettoyage Machine Manuel	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC10)
	Traitement par mouillage et arrosage Machine Manuel	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC13)
	Vaporisation/embrumer par application manuelle avec la possibilité de création d'aérosol	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. S'assurer qu'une cabine pour l'application en spray est utilisée. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC11)
	Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs Opérations de mélange (systèmes fermés) Manuel sans ventilation avec aspiration localisée Intérieur.	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC19)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	
	Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux. Les gants caoutchouc butyl offrent une bonne protection	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source



ACETATE D'ETHYLE

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a, ERC8d	---	Eau douce	PEC	0,139mg/L	0,535
ERC8a, ERC8d	---	Eau de mer	PEC	0,014mg/L	0,535
ERC8a, ERC8d	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,186mg/kg	0,664
ERC8a, ERC8d	---	Sédiment marin	PEC	0,019mg/kg	0,066
ERC8a, ERC8d	---	Sol	PEC	0,0002mg/kg	< 0,001
ERC8a, ERC8d	---	STP	PEC	1,369mg/L	0,002
ERC8a, ERC8d	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,003mg/kg p.c. /jour	< 0,001

Travailleurs

Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,154mg/m ³	< 0,001
PROC1	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,342mg/kg p.c. /jour	0,0054
PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	22,03mg/m ³	0,03
PROC2	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,137mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	44,05mg/m ³	0,06
PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,137mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	11,01mg/m ³	0,015
PROC8b	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,686mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC10	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	132,15mg/m ³	0,18
PROC10	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	1,37mg/kg p.c. /jour	0,022
PROC11	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	264,3mg/m ³	0,36
PROC11	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	2,14mg/kg p.c. /jour	0,034
PROC13	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	66,08mg/m ³	0,091
PROC13	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC19	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	220,25mg/m ³	0,30



ACETATE D'ETHYLE

PROC19	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	28,28mg/kg p.c. /jour	0,45
--------	-----	---	-----------------------	------

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Application en spray de peintures, revêtements et autres mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	1000 tonnes
	Quantité quotidienne par site	3,33 tonnes
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Total annuel	10000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	18 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,1 %
	Utilisation à l'intérieur.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Utiliser des mesures de confinement pour réduire les émissions fugitives. (Efficacité: > 80 %)
	Air	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales, Utiliser un équipement de réduction des émissions approprié à la LEV si requis par la législation locale., Mettre en place des mesures techniques visant à réduire les rejets dans l'air comme l'oxydation catalytique ou thermique des gaz.
	Eau	Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, en cas de connexion à une usine de



ACETATE D'ETHYLE

		traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
	Eau	Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%): (Dégradation-effectivité: 87 %)
	enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Incinération de déchets spéciaux., Utilisation en combustibles recyclés.
	Méthodes d'élimination	éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	> 240 min
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min(PROC8a, PROC8b)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Mains et avant-bras 1500 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	Utilisation à l'extérieur.(PROC1)	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Exposition générale Processus continu	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC1)
	Transfert de masse Processus continu avec collecte d'échantillon	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
R55152 / Version 1.1		
40/60		
FR		



ACETATE D'ETHYLE

		Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.(PROC2)
	Transfert de masse Installation non spécialisée	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8a)
	Transfert de masse Structure spécifique	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8b)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Transfert de masse Installation non spécialisée	Si les mesures techniques ne sont pas réalisables: Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a)
	Transfert de masse Structure spécifique	Si les mesures techniques ne sont pas réalisables: Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8b)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Les gants caoutchouc butyl offrent une bonne protection	
	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC7		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	> 240 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Mains et avant-bras 1500 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Vaporisation/embrumer par application manuelle Vaporisation/embrumer par application de	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.



ACETATE D'ETHYLE

	machine avec la possibilité de création d'aérosol	prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures.(PROC7)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Vaporisation/embrumer par application manuelle Vaporisation/embrumer par application de machine avec la possibilité de création d'aérosol	Si les mesures techniques ne sont pas réalisables: Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC7)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Vaporisation/embrumer par application manuelle Vaporisation/embrumer par application de machine avec la possibilité de création d'aérosol	Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.(PROC7)
	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Les gants caoutchouc butyl offrent une bonne protection	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	---	Eau douce	PEC	0,042mg/L	0,162
ERC4	---	Eau de mer	PEC	0,004mg/L	0,162
ERC4	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,056mg/kg	0,200
ERC4	---	Sédiment marin	PEC	0,006mg/kg	0,020
ERC4	---	Sol	PEC	0,010mg/kg	0,005
ERC4	---	STP	PEC	0,393mg/L	< 0,001
ERC4	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,0015mg/kg p.c. /jour	< 0,001

Travailleurs

Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,026mg/m ³	< 0,001
PROC1	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,343mg/kg p.c. /jour	0,0054
PROC2	---	Salarié - par inhalation, à	18,35mg/m ³	0,025



ACETATE D'ETHYLE

		long terme - local		
PROC2	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,137mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	55,06mg/m ³	0,075
PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,137mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	9,91mg/m ³	0,014
PROC8b	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,686mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC7	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	55,06mg/m ³	0,075
PROC7	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	2,14mg/kg p.c. /jour	0,034

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition



ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 7: Application autre que le spray de peintures et revêtements et autres mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	5500 tonnes
	Quantité quotidienne par site	18,33 tonnes
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Total annuel	55000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	9 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,1 %
	Utilisation à l'intérieur.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Utiliser des mesures de confinement pour réduire les émissions fugitives. (Efficacité: > 87 %)
	Air	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales, Utiliser un équipement de réduction des émissions approprié à la LEV si requis par la législation locale., Mettre en place des mesures techniques visant à réduire les rejets dans l'air comme l'oxydation catalytique ou thermique des gaz.
	Eau	en cas de connexion à une usine de traitement des



ACETATE D'ETHYLE

		eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
	Eau	Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%): (Dégradation-effectivité: 87 %)
		enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Incineration de déchets spéciaux., Utilisation en combustibles recyclés.
	Méthodes d'élimination	éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	> 240 min
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min(PROC8a)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	Utilisation à l'extérieur.(PROC1)	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Exposition générale Processus continu	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Nettoyer immédiatement les déversements. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC1)
	Exposition générale Processus continu avec collecte d'échantillon	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
R55152 / Version 1.1		
45/60		
FR		



ACETATE D'ETHYLE

		Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC2)
	Transfert de masse Installation non spécialisée	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. mettre l'entrepôt de masse en plein air. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC8a)
	Transfert de masse Structure spécifique	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. mettre l'entrepôt de masse en plein air. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC8b)
	Application au rouleau, au pistolet et par flux nettoyage Machine Manuel	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC10)
	Traitement par mouillage et arrosage Machine Manuel	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC13)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés. Les gants caoutchouc butyl offrent une bonne protection	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1



ACETATE D'ETHYLE

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	---	Eau douce	PEC	0,145mg/L	0,558
ERC4	---	Eau de mer	PEC	0,015mg/L	0,558
ERC4	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,193mg/kg	0,689
ERC4	---	Sédiment marin	PEC	0,019mg/kg	0,069
ERC4	---	Sol	PEC	0,056mg/kg	0,255
ERC4	---	STP	PEC	1,426mg/L	0,002
ERC4	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,006mg/kg p.c. /jour	< 0,001

Travailleurs

Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,0257mg/m ³	< 0,001
PROC1	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,3429mg/kg p.c. /jour	0,0054
PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	18,35mg/m ³	0,025
PROC2	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,1371mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	55,06mg/m ³	0,075
PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,1371mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	9,91mg/m ³	0,014
PROC8b	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,6857mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC10	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	55,06mg/m ³	0,075
PROC10	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	1,3714mg/kg p.c. /jour	0,022
PROC13	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	55,06mg/m ³	0,075
PROC13	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,6857mg/kg p.c. /jour	0,011

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.



ACETATE D'ETHYLE

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.
Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation en laboratoires

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	30 tonnes
	Quantité quotidienne par site	1000 kg
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,01
	Total annuel	3000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	100 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	100 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'intérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
	Pression de procédé : Pression ambiante.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales
	Eau	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
	enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des	87 %



ACETATE D'ETHYLE

	eaux usées	
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Activités de laboratoire	Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	---	Eau douce	PEC	0,0839mg/L	0,323
ERC4	---	Eau de mer	PEC	0,0084mg/L	0,323
ERC4	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,1115mg/kg	0,398
ERC4	---	Sédiment marin	PEC	0,0112mg/kg	0,040
ERC4	---	Sol	PEC	0,0002mg/kg	< 0,001
ERC4	---	STP	PEC	0,8219mg/L	0,001
ERC4	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,0021mg/kg p.c. /jour	< 0,001

Travailleurs

Modèle intégré ECETOC TRA version 2



ACETATE D'ETHYLE

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC15	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	110,12mg/m ³	0,151
PROC15	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,343mg/kg p.c. /jour	0,005

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation en laboratoires

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	30 tonnes
	Quantité quotidienne par site	2 kg
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,01
	Total annuel	3000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	100 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	100 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'intérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
	Pression de procédé : Pression ambiante.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales
	Eau	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
	enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des	87 %



ACETATE D'ETHYLE

	eaux usées	
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Activités de laboratoire	Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	Eau douce	PEC	0,0839mg/L	0,323
ERC8a	---	Eau de mer	PEC	0,0084mg/L	0,323
ERC8a	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,1115mg/kg	0,398
ERC8a	---	Sédiment marin	PEC	0,0112mg/kg	0,040
ERC8a	---	Sol	PEC	0,0002mg/kg	< 0,001
ERC8a	---	STP	PEC	0,8219mg/L	0,001
ERC8a	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,0021mg/kg p.c. /jour	< 0,001

Travailleurs

Modèle intégré ECETOC TRA version 2



ACETATE D'ETHYLE

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC15	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	110,12mg/m ³	0,151
PROC15	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,343mg/kg p.c. /jour	0,005

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation comme agent d'extraction et/ou comme agent de fabrication

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	300 tonnes
	Quantité quotidienne par site	1 tonnes
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Total annuel	3000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	90 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,1 %
	Utilisation à l'intérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
	Pression de procédé : Pression ambiante.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et	Air	Utiliser des mesures de confinement pour réduire les émissions fugitives., Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales, Utiliser un équipement de réduction des émissions approprié à la LEV si requis par la législation locale.



ACETATE D'ETHYLE

libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans une zone délimitée.	
	Eau	Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
	Eau	Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%): (Dégradation-effectivité: 87 %)
	enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Incinération de déchets spéciaux., Utilisation en combustibles recyclés.
	Méthodes d'élimination	éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	> 240 min(PROC3, PROC4)
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min(PROC8a, PROC8b)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Paumes des deux mains 480 cm ² (PROC3, PROC4)
	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm ² (PROC8a, PROC8b)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Exposition générale Utilisation dans des process de charge fermés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.



ACETATE D'ETHYLE

		Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC3)
	Exposition générale Utilisation dans des process de charge fermés avec collecte d'échantillon	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC4)
	Transfert de masse Installation non spécialisée	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8a)
	Transfert de masse Structure spécifique	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8b)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux. Les gants caoutchouc butyl offrent une bonne protection	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	---	Eau douce	PEC	0,0106mg/L	0,041
ERC1	---	Eau de mer	PEC	0,0010mg/L	0,041
ERC1	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,0141mg/kg	0,050
ERC1	---	Sédiment marin	PEC	0,0014mg/kg	0,005
ERC1	---	Sol	PEC	0,0031mg/kg	0,014
ERC1	---	STP	PEC	0,0778mg/L	< 0,001
ERC1	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,0004mg/kg p.c. /jour	< 0,001



ACETATE D'ETHYLE

Travailleurs

Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	36,71mg/m ³	0,050
PROC3	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	< 0,001
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	36,71mg/m ³	0,050
PROC4	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	55,06mg/m ³	0,075
PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,14mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	9,91mg/m ³	0,014
PROC8b	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 11: Autres utilisations par des consommateurs

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité quotidienne par site	0,3 kg
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,002
	Total annuel	500 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	90 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	90 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'intérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
	Pression de procédé : Pression ambiante.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC39

L'exposition du consommateur pour PC39 (produits cosmétiques) est régulées par la Directive Cosmétique 76/768/EEC et pour ceci en dehors du champ de cette section.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1



ACETATE D'ETHYLE

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	Eau douce	PEC	0,003mg/L	0,012
ERC8a	---	Eau de mer	PEC	0,0003mg/L	0,012
ERC8a	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,004mg/kg	0,014
ERC8a	---	Sédiment marin	PEC	0,0004mg/kg	0,001
ERC8a	---	Sol	PEC	0mg/kg	0,000
ERC8a	---	STP	PEC	0,016mg/L	< 0,001
ERC8a	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0mg/kg p.c. /jour	0,000

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.